

# TRAVAILLER À L'UPVD

---

## RESSOURCES HUMAINES / RECRUTEMENT

PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS

PERSONNELS  
ENSEIGNANTS / EC

PERSONNELS  
RECHERCHE

## SERVICES AUX PERSONNELS

---



[Sport](#)



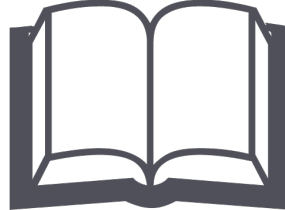
[Culture](#)



[Micro-crèche les écureuils](#)



[Association de personnels CASUP](#)



[Bibliothèque](#)



[Plan des campus](#)

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

L'article L4121-2 du Code du travail énonce les neuf principes suivants sur lesquels se basent l'ensemble de la réglementation en matière de santé et sécurité :

1. Eviter les risques,
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme,
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention,
8. Prendre les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle,
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.



[Les acteurs](#)



[Les outils de la prévention](#)



[La gestion des déchets dangereux](#)



[Sensibilisation](#)



[Formation à la prévention](#)

- [Cellule de veille et d'accompagnement](#)

Mise à jour le 19 novembre 2018